

SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

(Mayenne)



Le Maire

**RELEVÉ DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 8 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 31/03/2022

Date d'affichage de la convocation : 31/03/2022

Le huit avril deux mil vingt-et-deux, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BOUCLY Laurette	BREUX Martine
DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier	ECHIVARD Laëtitia
GALVANE Michel	GUEROT Catherine	GUERVENO Pascal
HOULLIERE	JOYEAU Isabelle	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : Mme Martine BREUX, Mme Claudine MESANGE, M.

Marc RENARD, M. Eric PARIZEAU, M. Gérard LE ROY.

Démissionnaire : Mme Isabelle JOYEAU

Pouvoirs : de Mme Martine BREUX à M. Michel GALVANE, de Mme Claudine MESANGE à Mme Laurette BOUCLY, de M. Gérard LE ROY pouvoir à M. Daniel VANNIER

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 16

M. Didier ECHIVARD est désigné secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 18/03/2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 18/03/2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

FISCALITE 2022 – VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur : Daniel Vannier

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de délibérer uniquement sur les taux communaux de taxe foncière et de taxe foncière non bâtie.

Depuis l'année 2021, compte tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette taxe n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département a été transférée à la commune.

Les taux de référence de la Taxe Foncière Bâtie (TFB) 42,24% et de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) 26,75% sont proposés avec un maintien du niveau des taux de 2021. La base d'imposition évoluant, les recettes seront en légère hausse du taux voté en 2021, comme démontré ci-dessous :

L	Bases d'imposition effective 2021	Taux d'imposition communaux 2021	Bases d'Imposition Prévisionnelles 2022	Taux d'imposition communaux 2022	Produits Prévisionnels
Taxe Foncière (bâti)	871 000	42,24 %	905 300	42,24 %	382 398,72
Taxe Foncière (Non Bâti)	259 000	26,75 %	268 100	26,75 %	71 716,75
Total					454 115,47

Le Conseil Municipal de Sainte-Suzanne-et-Chammes,

VU la loi finances pour 2022

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

VU l'article 1639A du code général des impôts,

VU le budget primitif 2022 de la commune,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :
 - La taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,24 %
 - La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,75 %
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Il est convenu que cette information sera diffusée auprès des habitants dans la Voix du Conseil.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel Vannier

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021, du budget principal.

Il est rappelé que les communes de moins de 3 500 habitants votent leurs états budgétaires au chapitre, avec une présentation par section de fonctionnement et d'investissement tant en recettes qu'en dépenses.

- **Pour la section Fonctionnement - Dépenses**

Chapitre	Dénomination	CA 2021	CG 2021	Prévisionnel
011	Charges à caractère général	340 157,00	340 157,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	395 741,89	395 741,89	
014	Atténuations de produits	47 517,00	47 517,00	
65	Autres charges de gestion courante	83 397,87	83 397,87	
66	Charges financières	57 737,64	57 737,64	
67	Charges exceptionnelles	968,00	968,00	
68	Dotations aux provisions	500,00	500,00	
023	Virement vers la section INVEST			129 019,10
042	Opérations d'ordre	66 180,84	66 180,84	
	Total	992 200,24	992 200,24	

▪ **Pour la section Fonctionnement - Recettes**

Chapitre	Dénomination	CA 2021	CG 2021	Prévisionnel
013	Atténuation de charges	8 001,84	8 001,84	
70	Produits des Services, du domaine...	58 711,72	58 711,72	
73	Impôts et taxes	598 406,00	598 406,00	
74	Dotations, subventions et participations	425 643,89	425 643,89	
75	Autres produits de gestion courante	83 100,52	83 100,52	
77	Produits exceptionnels	10 955,22	10 955,22	
042	Opérations d'ordre	12 558,35	12 558,22	
002	Résultat de Fonctionnement reporté			380 007,36
	Total	1 197 377,54	1 197 377,54	

▪ **Pour la section Investissement - Dépenses**

Chapitre	Dénomination	CA 2021	CG 2021
16	Atténuation de charges	128 830,18	128 830,18
20	Produits des Services, du domaine...	5 526,72	5 526,72
204	Impôts et taxes	11 485,75	11 485,75
21	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
27	Autres produits de gestion courante	554,64	554,64
	Opération 106: voirie rurale et aménagements ruraux	0,00	0,00
	Opération 116: voirie urbaine	35 187,70	35 187,70
	Opération 148: aires de jeux	1 480,80	1 480,80
	Opération 156: Eglises Ste Suzanne et Chammes	0,00	0,00
	Opération 165: Aménagement rues Libération et Montsûrs	21 159,60	21 159,60
	Opération 166: Etang des Chauvinières	1 330,00	1 330,00
	Opération 167: Résidence de l'Aiguison	247 135,76	247 135,76
	Opération 169: Aménagement de sécurité La Briquetterie	6 228,00	6 228,00
	Opération 75: Bâtiments Communaux	11 831,25	11 831,25
	Opération 90: Matériels	17 368,86	17 368,86
040	Opération d'ordre	12 558,35	12 558,35
	Total	500 677,61	500 677,61

▪ **Pour la section Investissement - Recettes**

Chapitre	Dénomination	CA 2021	CG 2021	Prévisionnel
10	Dotations, fonds divers et réserves	165 544,75	165 544,75	
13	Subventions d'investissement reçues	24 030,71	24 030,71	
16	Emprunts et dettes assimilées	729,37	729,37	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	
024	Produits des cessions (recettes)	0,00	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement			129 019,10
040	Opérations d'ordre	66 180,84	66 180,84	
001	Solde d'exécution de la section investissement			108 598,74
	Total	256 485,67	256 485,67	

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le Trésorier Payeur Général de la Trésorerie du Pays d'Evron à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures réalisées au titre de l'année 2021. Le Compte de Gestion est soumis à l'examen du Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

- **APPROUVE** le compte de gestion et le compte administratif du budget principal 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	
Section de fonctionnement	992 200,24 €	1 197 377,36 €	205 177,12
Section d'investissement	500 677,61 €	256 485,67 €	-244 191,94
	Résultat de Clôture		449 369,06

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL**Rapporteur : Daniel Vannier**

À la suite de l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2021, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de résultat pour le budget prévisionnel au titre de l'exercice 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice :	205 177,30
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	380 007,36
Résultat de clôture à affecter :	585 184,66
Besoin réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice :	-244 191,94
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	108 598,74
Résultat de clôture (ligne 001 – dépenses)	-135 593,20
Restes à réaliser recettes:	144 220,00
Restes à réaliser dépenses:	123 565,44
Solde Restes à Réaliser	20 654,56
Résultat clôture + RAR :	-114 938,64
Besoins de financement	114 938,64
Excédent de financement	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Excédent d'exploitation au 31/12/2021 :	585 184,66
En couverture de besoin réel de financement	114 938,64
Total 1068 (recettes)	114 938,64
Excédent reporté (ligne 002 - excédent):	470 246,02
TOTAL AFFECTE :	585 184,66
Résultat de clôture (ligne 001 – déficit)	-135 593,20

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL**Rapporteur : Daniel Vannier**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2022, faisant suite à la réunion de la commission des finances du 5 mars 2022 et au débat d'orientation budgétaire du Conseil municipal du 18 mars 2022.

***Proposition d'un budget de fonctionnement pour l'année 2022 à hauteur de :
1 401 193,41 €***

Concernant les charges à caractère général, ce budget correspond à un exercice de rigueur au regard du contexte actuel lié à une inflation importante sur les charges telles que les fluides (énergie, carburants, combustibles...), les denrées alimentaires, l'augmentation du coût de la vie et prenant en compte également l'évolution des coûts de prestations des entreprises et des matériaux.

Le travail réalisé, sera poursuivi, tout au long de l'année en commençant par la renégociation des contrats, le suivi financier par la mise en place d'une analytique structurée et la prise en compte de la diminution de certains frais de fonctionnement (tel que le regroupement du RPI de Sainte-Suzanne-et-Chammes), ce qui devrait permettre de limiter l'évolution à 3,5% entre le BP 2021 et le BP 2022.

Pour les charges de personnel, elles correspondent à une première année avec un effectif complet, faisant suite à la fin de la mise à disposition des services techniques communs de la 3C et donc à la reconstitution de l'équipe technique sur la commune.

La commune devra également prendre en compte l'évolution de la masse salariale avec l'augmentation du point d'indice, décidé par le gouvernement, qui pourrait entrer en vigueur d'ici l'été, la commune est partie sur une estimation à hauteur de 2%.

***Proposition d'un budget d'investissement pour l'année 2022 à hauteur de :
1 454 399,64 €***

La proposition de Budget Primitif de l'année 2022 s'inscrit dans une démarche qui représente pour la nouvelle équipe municipale le lancement de chantiers importants définis dans le projet de mandat, avec des opérations marquantes en investissement pour le BP 2022 :

✓ Les premiers travaux de revitalisation et de réaménagement de la rue de la libération (réseau, voirie, trottoirs, accessibilité, circulation).

- ✓ Les acquisitions de matériels et d'équipements pour les services techniques pour donner suite à la reprise en régie municipale complète cette année de leurs activités.
- ✓ L'acquisition de terrains à Chammes en prévision de l'aménagement d'un premier lotissement.
- ✓ Les travaux de sécurisation, de réaménagement et de rénovation énergétique de l'école publique de Sainte-Suzanne pour accueillir le regroupement pédagogique à la rentrée de septembre 2022
- ✓ La rénovation et réaménagement des salles, du parcours de visite et de la muséographie du musée de l'Auditoire

Vote du budget primitif 2022

- Pour la section Fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Dénomination	BP 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	365 875,00	371 280,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	413 220,00	471 312,00
014	Atténuations de produits	48 071,00	47 571,00
65	Autres charges de gestion courante	97 850,00	94 576,00
66	Charges financières	58 000,00	76 110,00
67	Charges exceptionnelles	1 155,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions	500,00	3 700,00
022	Dépenses imprévues		5 000,00
023	Virement vers la section INVEST	129 019,10	283 699,41
042	Opérations d'ordre	66 558,35	45 945,00
	Total	1 180 248,45	1 401 193,41

- **Dans le cadre du vote du budget primitif 2022, le Conseil Municipal doit également déterminer les subventions attribuées au milieu associatif**

En 2020 et 2021, les associations suzannaises et camélésiennes ont été fortement impactées par la crise sanitaire avec des périodes d'arrêt de leur activité qui ont mis en difficulté la pérennité de certaines associations.

Aujourd'hui, pour beaucoup d'entre-elles, il s'agit de redémarrer leur activité, de retrouver leurs adhérents et surtout de remobiliser le bénévolat qui permet à toutes ces associations d'exister.

Pour accompagner cette démarche il est proposé de soutenir toutes ces associations comme en 2020 et 2021, en reconduisant quasiment à l'identique les subventions sur la base des années antérieures et de rencontrer tous les Présidents d'association afin de faire un point de situation avec chacun d'entre eux et évoquer leur projet pour l'année 2022 et les années à suivre.

L'année 2022 sera également mise à profit pour définir un fonctionnement en conformité avec la réglementation sur les subventions aux associations qui a évolué en 2021 :

- En posant des critères d'attribution des subventions
- En mettant en place un document formalisé et simplifié pour la demande de subvention
- En invitant chaque association à nous communiquer les documents réglementaires pour l'octroi d'une subvention (statut, composition du bureau, rapport, bilan financier et budget prévisionnel)
- En mettant en place le contrat d'engagement républicain obligatoire pour les associations bénéficiant de subvention publique
- En aidant au rapprochement des associations historiques suzannaises et camélésiennes développant les mêmes activités sur la commune nouvelle
- 20 associations Suzannaises et camélésiennes sont concernées cette année pour un montant de 20 000 €
- Un solde de subvention pour les particuliers au titre du centre ancien protégé d'un montant de 5 000 € a été provisionnée.

Il est rappelé que les subventions ne pourront être versées que s'il y a eu une demande de subvention formalisée, émanant des associations, auprès de la commune avec un dossier complet.

6574 - Subventions de fonctionnement			
Associations	Année 2020	Année 2021	Proposition Année 2022
Caisse des écoles - Sainte-Suzanne-et-Chammes	4 300	2 196	2 000
APE Sainte-Suzanne-et-Chammes	500	0	250
Amicale du Fil d'Argent	800	800	0
Amis de Sainte-Suzanne - jardin médiéval	500	500	500
Atelier Informatique et Numérique	0	0	0
Francs-Tireurs Suzannais	500	500	500
La Truite Suzannaise	650	650	650
La Perche - société de Pêche – CHAMMES	400	400	400
Football Club de la Charnie	1 000	1 000	950
Football Club de Chammes	450	450	400
Amicale A.F.N. – CHAMMES	150	0	100
Amicale A.F.N. - SAINTE-SUZANNE	90	0	50
Happy BOOTS Country	200	0	200
Musique pour Tous	500	600	0
Association musicale de Sainte-Suzanne	1 500	1 500	6 900
Harmonie/ Bandas	6750	5 400	
Les Ateliers d'Histoire de la Charnie	50	0	50
Médiéville 53	3500	500	3 500
Le Chœur de la Cité – chorale	500	500	1 000
Comité des Fêtes – Chammes	450	450	500
Comité d'échanges Erve et Charnie/Sulzheim	0	0	350
Club VVT Evron - organisation d'un cyclo-cross	0	0	400
Projets et demandes à venir	0	0	1 300
Subvention pour les particuliers			
Subvention au titre du Centre Ancien Protégé dispositif PCC /Région	5500	16485	5 000
Total	31435	32001	25 000

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées dans le document présenté ci-dessus, ainsi que les modalités de leur versement :

« Les subventions ne pourront être versées que s'il y a eu une demande de subvention formalisée, émanant des associations, auprès de la commune avec un dossier complet »

- **DIT** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget

▪ Pour la section Fonctionnement - Recettes

Chapitre	Dénomination	BP 2021	BP 2022
013	Atténuation de charges	6 500,00	0,00
70	Produits des Services, du domaine...	63 250,00	53 600,00
73	Impôts et taxes	566 932,00	485 600,00
74	Dotations, subventions et participations	448 707,00	312 520,00
75	Autres produits de gestion courante	93 960,00	79 227,39
77	Produits exceptionnels	13 100,00	0,00
042	Opérations d'ordre	12 558,35	0,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté	380 007,36	470 246,02
	Total	1 585 014,71	1 401 193,41

▪ Pour la section investissement - dépenses

Chapitre	Dénomination	BP 2021	RAR 2021 + BP 2022
16	Atténuation de charges	130 000,00	141 873,00
20	Produits des Services, du domaine...	7 100,00	5 900,00
204	Impôts et taxes	12 000,00	12 000,00
21	Dotations, subventions et participations	0,00	34 260,00
27	Autres produits de gestion courante	555,00	0,00
	Opération 106 : voirie rurale et aménagements ruraux	6 000,00	6 000,00
	Opération 116 : voirie urbaine	89 625,00	34 400,00
	Opération 148 : aires de jeux	1 500,00	10 000,00
	Opération 156 : Eglises Ste Suzanne et Chammes	2 800,00	6 286,00
	Opération 159 : musée de l'Auditoire		60 000,00
	Opération 165 : Aménagement rues Libération et Montsûrs	26 000,00	760 800,00
	Opération 166 : Etang des Chauvinières	1 500,00	1 000,00
	Opération 167 : Résidence de l'Aiguison	278 816,04	31 000,00

	Opération 169 : Aménagement de sécurité La Briquetterie	6 500,00	0,00
	Opération 171 : RPI Ste-Suzanne-et-Chammes	0,00	80 000,00
	Opération 75 : Bâtiments Communaux	76 610,65	69 496,44
	Opération 90 : Matériels	17 750,00	51 559,00
040	Opération d'ordre	12 558,35	0,00
001	Résultat de clôture section Investissement	0,00	135 593,20
020	Dépenses Imprévues	0,00	14 232,00
	Total	679 815,04	1 454 399,64

- Pour la section investissement en recettes

Chapitre	Dénomination	BP 2021	BP 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	182 047,95	166 938,64
13	Subventions d'investissement reçues	162 830,00	606 720,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	302 000,00
27	Autres immobilisations financières	28 760,90	19 096,59
024	Produits des cessions (recettes)	0,00	30 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	129 019,10	283 699,41
040	Opérations d'ordre	66 558,35	45 945,00
001	Solde d'exécution de la section investissement	108 598,74	0,00
	Total	679 815,04	1 454 399,64

M. Alain Bariller demande, lors du travail sur le budget prévisionnel, de présenter celui-ci sous une perspective reprenant deux exercices antérieurs. Une approche qui faciliterait la compréhension des évolutions budgétaires pour le vote du budget primitif.

M. Daniel Vannier précise qu'il faudra apporter une veille particulière aux dépenses de fonctionnement qui ont fait l'objet de plusieurs ajustements durant l'élaboration du budget avec un risque pour certaines d'entre-elles, telles que les dépenses liées aux fluides, une évolution plus forte pourrait advenir que celles réellement provisionnées. Il se satisfait également du choix de ne pas obérer tout le report d'excédent des années antérieures en dépenses et de préserver une réserve de sécurité pour le budget primitif 2023 qui pourrait être difficile au regard du contexte actuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ;

Vu le rapport détaillé et l'avis de la commission « Finances » en date du 5 mars 2022 ;

Vu l'avis du conseil municipal en date du 18 mars 2022 dans la cadre du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Vu la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui sera également jointe à la délibération, afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif (en application des dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu la maquette budgétaire, ci-annexée ;

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022 sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses, et tant en fonctionnement qu'en investissement ;

Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2022 de la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et en section d'investissement, équilibré à hauteur de :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 401 193,41 €	1 401 193,41 €
Section d'investissement	1 454 399, 64 €	1 454 399, 64 €

- **DONNE**, à Monsieur le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avèrerait nécessaire dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions et à signer tous actes nécessaires à l'application de cette délibération

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION INTRAMUROS ET DE SON APPLICATION POUR LA PERIODE 2022-2025

Rapporteur : Michel Galvane

Depuis 2017 (année de création), Intramuros est une application mobile qui permet de garder un lien, en temps réel, avec les habitants de la commune.

Cette application permet d'alerter, d'informer et de faire participer les administrés à la vie locale. Les administrés peuvent également accéder aux événements, aux points touristiques, au journal (comptes-rendus de conseils municipaux ...), et peuvent utiliser toutes sortes de services qui leur sont mis à disposition.

Celle-ci doit être renouvelée à compter du 01 avril 2022 pour une durée de 3 ans. La commune sous-emploie, actuellement, cette application qui est un vecteur nécessaire dans le cadre du développement touristique et culturel, du milieu associatif, et auprès des commerçants et artisans

Dans ce cadre, M. le Maire souhaite qu'un des agents du service administratif puisse actualiser cet univers et soit le référent, en lien avec M. Le Roy. Une formation sera donc dispensée auprès du personnel communal

M. le Maire propose de souscrire, de nouveau, auprès d'Intramuros pour une période de 36 mois dont le montant s'élève à 35 € HT multiplié par la durée en mois du contrat, soit 1 260 € HT ; en sachant qu'une gratuité de 3 mois est offerte par la société afin que le personnel communal puisse se former et assurer le développement de l'appliquatif au cours de ses prochaines années.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 15

Contre : 1

Abstentions : 0

- **APPROUVE** le renouvellement de la souscription de l'application Intramuros pour la période 2022-2025
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents s'afférent à cette souscription

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021- LOTISSEMENT LA TACONNIERE II
--

Rapporteur : Daniel VANNIER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion du Compte Administratif 2021 du Lotissement de la Taconnière II.

- Pour la section fonctionnement en dépenses et en recettes

Dépenses			Recettes		
	CG 2021	CA 2021		CG 2021	CA 2021
011	1 077,00	1 077,00	002		
65	0,40	0,40	7015		
042/7133	28 760,90	28 760,90	042/7133	29 315,54	29 315,54
65888: TVA			7588: TVA		
Total	29 838,30	29 838,30	Total	29 315,54	29 315,54

- Pour la section investissement en dépenses et en recettes

Dépenses			Recettes		
	CG 2021	CA 2021		CG 2021	CA 2021
3355/040	29 315,54	29 315,54	3355/040	28 760,90	28 760,90
16878			16	554,64	554,64
Total	29 315,54	29 315,54	Total	29 315,54	29 315,54

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

- **APPROUVE** le compte de Gestion et le compte administratif du lotissement de la Taconnière II qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	29 838,30 €	29 315,54 €
Section d'investissement	29 315,54 €	29 315,54 €

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU LOTISSEMENT - LA TACONNIERE II**Rapporteur** : Daniel VANNIER

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget annexe de la Taconnière II.

- Pour la section fonctionnement en dépenses et en recettes

Dépenses			Recettes		
	BP 2021	BP 2022		BP 2021	BP 2022
011	1 230,00		002	24 551,27	24 028,51
65	1,00		7015	9 922,46	39 238,00
042/7133	28 760,90	29 315,54	042/7133	29 315,54	10 218,95
65888: TVA		1,00	7588: TVA	1,00	1,00
Total	29 991,90	29 316,54	Total	63 790,27	73 486,46

- Pour la section investissement en dépenses et en recettes

Dépenses			Recettes		
	BP 2021	BP 2022		BP 2021	BP 2022
3355/040	29 315,54	10 218,95	3355/040	28 760,90	29 315,54
16878		19 096,59	16	554,64	
Total	29 315,54	29 315,54	Total	29 315,54	29 315,54

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du lotissement de la Taconnière II qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	29 136,54 €	73 486,46 €
Section d'investissement	29 315,54 €	29 315,54 €

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

PERSONNEL COMMUNAL**GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS, DES PARCOURS PROFESSIONNELS ET DES REMUNERATIONS 2021 -2026 : Evaluation 1^{ère} année****Rapporteur : Michel GALVANE**

La Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Parcours Professionnel et des Rémunérations, adoptée par la collectivité en 2020, pour la période 2021 – 2026 a pour objectif :

- D'identifier par une approche prospective et proactive les décisions à prendre en matière de ressources humaines pour faire face aux évolutions auxquelles sera confrontée à court et moyen termes la commune.
- D'identifier sur la période de la mandature les éléments financiers liés à la masse salariale et son évolution (salaires, GVT, Heures supplémentaires, régime indemnitaire, accueil de stagiaires, intervenants ponctuels, etc.) pour en assurer la maîtrise.
- De mettre en place un plan d'action visant à réduire de manière anticipée les écarts entre les besoins de compétences et de formation du personnel en fonction d'objectifs identifiés, à impliquer et accompagner les agents dans le cadre de leur parcours professionnel (plan de formation).
- De développer une culture d'évaluation et de résultats dans la gestion des ressources humaines afin d'identifier les services à maintenir en régie municipale et les prestations de services à externaliser par un travail analytique pluriannuel s'appuyant sur un suivi et une évaluation annuelle.

Evaluation du dispositif année 2021 - 1^{ère} année de mise en œuvre

L'année 2021, première année de mise en œuvre du dispositif de GEPPR fait apparaître une prévision tenue en matière de masse salariale dont une partie est liée à plusieurs périodes de vacance de poste lors de départs et d'un arrêt de travail longue durée à la suite d'un accident.

Pour rappel les mouvements de personnel en 2021 concernent :

- ✓ Un départ en retraite d'un agent technique
- ✓ Un départ pour une autre collectivité de la Directrice des Services
- ✓ Un départ de l'agent du patrimoine qui n'a pas souhaité reconduire son contrat
- ✓ Un départ d'un agent technique du service scolaire qui arrivait en fin de contrat.

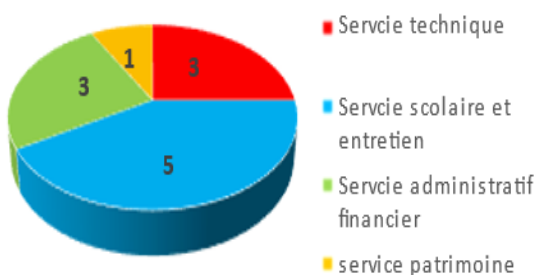
En dehors d'un départ en retraite programmé les mouvements de personnel durant l'année 2021 viennent confirmer la tendance de volatilité de l'emploi actuel dans le secteur public et de concurrence entre collectivité pour des emplois nécessitant une certaine qualification.

Il apparait nécessaire d'apporter une veille aux différentes situations d'emploi, missions avec un plan de formation qui permet d'accompagner le parcours professionnel et l'évolution des compétences dans leur poste de chaque agent. Une démarche qui n'a pas pu être engagée en 2021 du fait de tous ces mouvements de personnel dont la Directrice des services. Un enjeu qui devra être un axe managérial prioritaire pour l'année 2022.

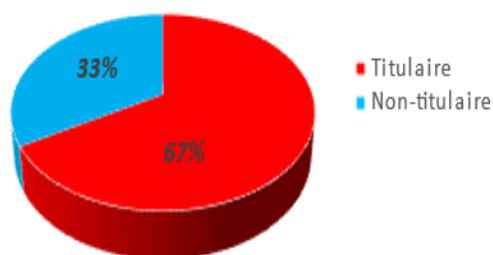
Sur la base engagée du développement en régie des services administratifs, techniques, d'entretien, du service scolaire et du patrimoine, il faudra poursuivre l'évolution du fonctionnement et la structuration des services municipaux en apportant une veille au travail de cohésion d'équipe pour le personnel municipal, de relation aux élus et aux habitants.

En 2021 , le tableau des effectifs des services municipaux était composé de 11 agents représentant 9,77 ETP.

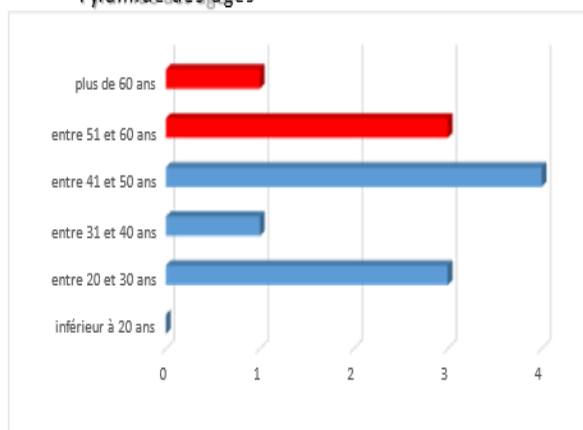
Présentation par service



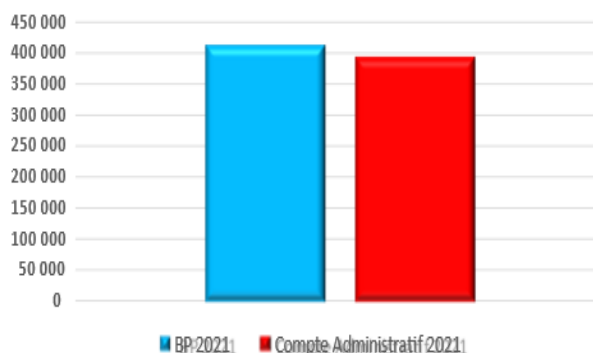
Présentation par situation statutaire



Pyramide des âges



Trajectoire prévisionnelle masse salariale année 2021



E-COLLECTIVITES : DEPLOIEMENT DE « L'OFFRE PLEIADE »

Rapporteur : Michel Galvane

La commune a adhéré au syndicat mixte régional E-Collectivités dont M. Le Maire rappelle que c'est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales des Pays de la Loire.

Les solutions mises à disposition permettent aux agents et élus d'avoir des outils adaptés dont le déploiement de l'outil « Pléïade », il permettra de regrouper sur une plateforme : le parapheur électronique, les flux de la trésorerie et les envois auprès du contrôle de légalité, la publication des marchés sécurisés...

Cet outil offre également la possibilité de convoquer, de manière sécurisée, les élus à diverses réunions, de gérer prochainement les documents électroniquement.

M. Le Maire informe le conseil municipal que les prochaines convocations seront transmises via cet applicatif.

POINT SUR LES TRAVAUX : BATIMENTS, VOIRIE, ESPACES VERTS

Rapporteur : Didier ECHIVARD

▪ **Un point de situation est présenté au Conseil municipal sur les différents chantiers en cours :**

- ✓ *Local John Ferremen en attente des travaux d'enduit de finition*
- ✓ *Pavage de la cour du musée terminée*
- ✓ *Travaux de plantation pour le fleurissement rue des Coëvrons programmés*
- ✓ *Travaux Cabinet médical (pose chauffage et rénovation ancien Cabinet M. Lévitchi) finalisés*
- ✓ *Démarrage des travaux d'entretien des espaces verts (Chammes/Sainte Suzanne)*
- ✓ *Travaux de peinture de marquage au sol rue de Saulges finalisés*

▪ **Ecole primaire de Sainte Suzanne et Chammes préparation du regroupement sur un site**

Le regroupement s'effectuera avec une programmation de travaux en trois phases (court/moyen/long termes). Le court terme comprend le regroupement de l'activité pédagogique sur un site en septembre :

- ✓ Une première phase de travaux va être programmée durant les vacances de pâques sur la sécurisation de la cour d'école enlèvement d'un muret et le lancement de la commande des portails des deux cours et d'une porte avec une sortie anti panique dans la salle de maternelle
- ✓ Un rétroplanning du chantier va être élaboré pour les travaux de rénovation de la classe de CE2/CM1/CM2 pour une réalisation durant l'été
- ✓ À la suite du dernier conseil d'école un planning du déménagement va également être préparé en associant les enseignants, les parents d'élèves et la mairie. Les parents ont proposé d'être associé à ce déménagement et d'y contribuer dans le cadre de journées citoyennes

GOVERNANCE MUNICIPALE POUR L'ANNEE 2021

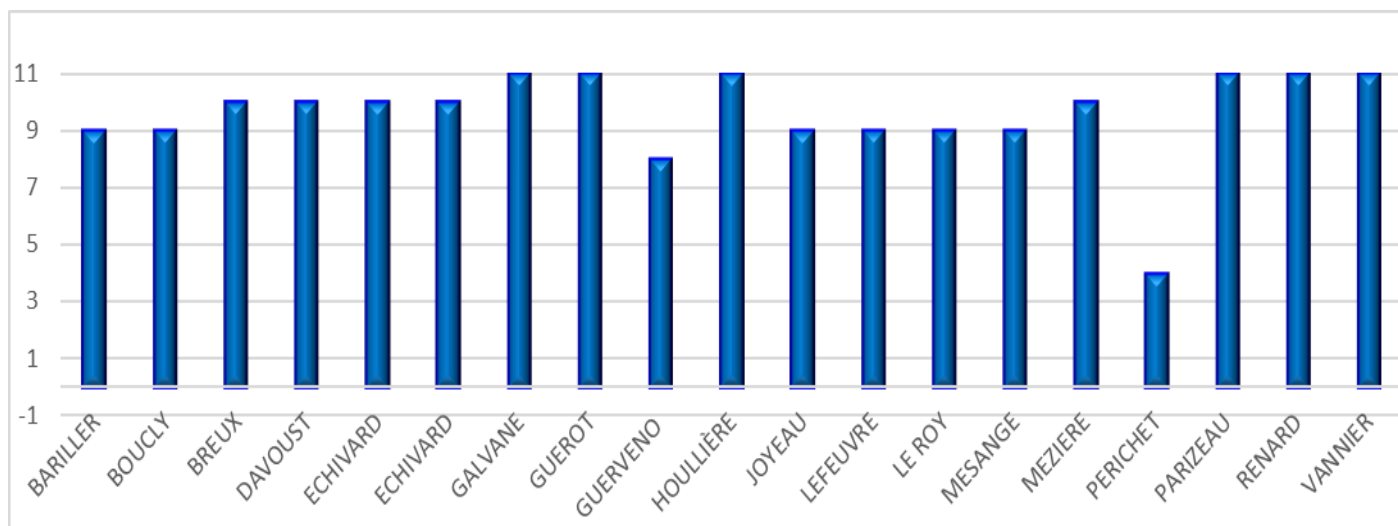
Rapporteur : Michel GALVANE

■ Nombre de séances du conseil municipal et présence des élus

Pour assurer la gouvernance de la commune le conseil municipal a été convoqué mensuellement à 11 reprises du mois de janvier au mois de décembre, à l'exception du mois d'août période de congés.

Pour les débats des séances du conseil municipal, on peut noter une présence assidue des élus avec une participation moyenne de 80 % tout au long de l'année pour 90% d'entre eux.

■ Présence des élus aux séances du Conseil municipal durant l'année 2021



DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE

Rapporteur : Michel GALVANE

Conformément à la délibération n° 2020-29 du Conseil Municipal du 29 mai 2020 et à la délibération n° 2020-062 du Conseil Municipal du 11 septembre 2020, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions d'ordre financier :

Intitulé de l'opération	Secteur concerné	Attributaire	Date de Commande	Montant en €, TTC
Eclairage extérieur mairie Service technique	Bâtiment	Ets Poirier-Chevreuril – ZA des Dahinières - Changé-53	28/03/2022	97,40 €
Fourniture de plants divers pour massifs et bacs	Espaces Verts	Ets Trou , Belle Vue – Vaiges - 53	29/03/2022	2 748,02 €
			Total Général	2 845,42 €

N

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES
Rapporteur : Michel GALVANE

Dénomination	Motifs	Date / Horaire
Territoire Energie Mayenne	Travaux de détection du réseau d'éclairage public (lotissement du Portail)	Début des Travaux: 28/03/2022 (pour 119 jours max.)
Génération Mouvement (Blandouet-Saint-Jean- sur-Erve)	Rencontre des clubs du canton	27/04/2022 à 14h (M. Vannier représentera la commune)
Mayenne Culture	Nuits de la Mayenne à Ste-Suzanne- et-Chammes (Château)	10/08/2022 à 21h30

La séance du vendredi 8 avril est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,
Didier ECHIVARD

Le Maire,
Michel GALVANE